



L'actualité 2017  
des bassins  
**Rhône-Méditerranée**  
**et Corse**



## FORTE MOBILISATION

# pour soutenir le système des agences de l'eau et ses principes fondateurs

L'automne 2017 a été marqué par les débats sur le projet de loi de finances 2018 et les conséquences de ce cadrage budgétaire sur les programmes d'interventions des agences de l'eau, du fait de l'augmentation de la contribution à l'agence française pour la biodiversité, du financement des parcs nationaux et de l'office national de la chasse et de la faune sauvage, du prélèvement en 2018 pour abonder le budget général et de l'instauration à partir de 2019 d'un plafonnement « mordant » des recettes de redevances. Le comité de bassin s'est fortement mobilisé pour soutenir le système des agences de l'eau et ses principes fondateurs : l'eau paie l'eau, principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, gouvernance et subsidiarité des bassins. De nombreuses collectivités ont également voté, au sein de leur structure, des motions de soutien aux agences de l'eau, dans la lignée des vœux émis par le comité de bassin Rhône-Méditerranée le 29 septembre. L'ensemble des acteurs s'est également fortement exprimé en ce sens lors des commissions géographiques qui se sont tenues à l'automne et ont été consacrées à l'élaboration du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau pour la période 2019-2024.

### Renouvellement du collège des collectivités

En 2017, le collège des collectivités du comité de bassin a été renouvelé avec une composition révisée en cohérence avec les évolutions des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau. Ainsi la place des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et des établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE) et syndicats mixtes de bassin versant a été renforcée, conduisant à diminuer la représentation des conseils départementaux.



## Commissions géographiques : vif succès des ateliers participatifs

En octobre et novembre 2017, une phase de concertation large a été menée auprès des acteurs des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sur la base d'un projet de 11<sup>ème</sup> programme tenant compte du contexte financier contraint. Ces commissions géographiques se sont déroulées sous un format original, autour d'un temps de présentation et de débat ouvert sur le projet de 11<sup>ème</sup> programme le matin, et d'un temps « participatif » l'après-midi, via des stands thématiques. 1300 participants ont ainsi pu donner leurs avis sur leurs projets et leurs priorités et identifier les points de convergences et de divergences avec les priorités proposées dans le projet de 11<sup>ème</sup> programme.

Au final, ce sont plus de 1 800 post-it qui ont été collectés au sein des stands thématiques. Une densité et une richesse de retours qui a permis d'alimenter les réflexions sur la construction du 11<sup>ème</sup> programme, au sein des instances des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. Ainsi, ce matériau a été restitué le 19 décembre 2017, lors d'une réunion informelle du conseil d'administration de l'agence de l'eau, et associant les bureaux des deux comités de bassin. À cette occasion, des échanges ont eu lieu sur les évolutions à apporter au projet de 11<sup>ème</sup> programme en réponse aux remarques et demandes recueillies lors de la concertation.



Martial Saddier,  
président du comité  
de bassin Rhône-  
Méditerranée



## Martial Saddier

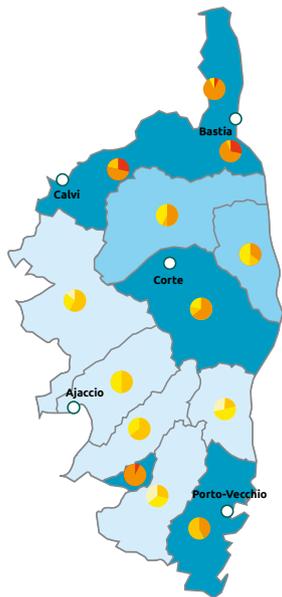
*Quels sont les grands enjeux  
qui se présentent  
et vos priorités d'action  
pour le bassin ?*

En cette année 2018 et compte tenu du contexte national, mon action est concentrée sur trois points essentiels, intimement liés à l'avenir des agences de l'eau.

Le premier est d'ordre budgétaire. J'entends en effet mobiliser toutes nos énergies pour amoindrir les conséquences de la loi de finances 2018, qui coupe les ailes aux agences. À titre d'exemple, notre agence Rhône Méditerranée Corse a financé en 2017 près de 1,3 milliard d'euros de travaux nécessaires à la qualité de l'eau et de l'assainissement ; elle devrait financer 1,1 milliard en 2018 et 900 millions en 2019 si les dispositions sont appliquées. Cette coupe budgétaire va placer notre pays dans l'incapacité de tenir ses engagements, alors que les enjeux sur les rivières et les nappes restent majeurs. Je veux que la nécessité de conférer aux agences de l'eau des moyens à la hauteur de leurs responsabilités soit entendue.

Le second volet de mon action est rattaché aux Assises de l'eau, auxquelles devrait assister le président de la République. L'État nous associe aux différentes réunions et réflexions ; nous sommes présents et actifs, car l'enjeu est majeur. Enfin, le 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau pour les années 2019-2024 sera présenté au vote du comité de bassin à l'automne 2018. Il est centré sur l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité, le domaine de la santé-environnement et la solidarité auprès des collectivités qui en ont besoin.

## Plan d'adaptation au changement climatique : les cartes de vulnérabilité



La Dreal, les collectivités territoriales, l'agence de l'eau et le comité de bassin de Corse ont élaboré des cartes de vulnérabilité territoriales dont l'objectif est de préciser les secteurs qui nécessitent des actions prioritaires. Sur de nombreux critères d'évaluation – température de l'air, évaporation, précipitation, débit des rivières, recharge des nappes... - il apparaît que la Balagne (Nord-Ouest), le Cap Corse, la région de Bastia, le Centre-Est et la pointe sud sont les régions

les plus vulnérables de l'île. Le comité de bassin de Corse s'est réuni en octobre 2017 pour approuver les études réalisées. Dès le 1<sup>er</sup> semestre 2018, les décisions stratégiques d'intervention en vue de réponses graduées à combiner ensemble devraient être présentées puis adoptées.

### Eaux superficielles

- Peu vulnérables
- Vulnérables
- Fortement vulnérables

### Valeurs de vulnérabilité selon 14 projections climatiques

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

## POINT DE VUE



Gilles Simeoni,  
Président du Conseil  
exécutif de Corse,  
Président du comité de  
bassin de Corse

*Presidente di u Cunsigliu  
esecutivu di Corsica,  
Presidente di u cumitatu  
di a conca di Corsica*

## Gilles Simeoni

*Trois chantiers  
prioritaires pour l'eau*

La composition du comité de bassin a été modifiée début 2018 pour y intégrer des acteurs de la biodiversité, mais aussi pour prendre en compte les dispositions de la loi NOTRe en ce qui concerne aussi bien les nouveaux périmètres et les futures compétences des communautés de communes insulaires, que la fusion des deux Conseils départementaux et de la Collectivité territoriale de Corse en Collectivité de Corse, dont le rôle se trouve ainsi renforcé.

La mise en œuvre de la politique de l'eau sur les territoires et l'accompagnement des acteurs, essentiellement les communes et EPCI, pourront ainsi être

développés de façon cohérente, afin de faire face à ces enjeux, dans un contexte de changement climatique indéniable.

Trois chantiers du comité de bassin restent prioritaires et nécessitent une forte implication de notre Collectivité qui doit en maîtriser les effets.

La nouvelle organisation des compétences locales de l'eau, efficace et concertée avec l'ensemble des collectivités insulaires, devra permettre d'aboutir à une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement, mais aussi de GEMAPI, tout en recherchant une gouvernance permettant de concilier la politique de l'eau et celle de l'aménagement du territoire.

En parallèle, il est nécessaire de poursuivre l'amélioration de la connaissance, afin d'établir un diagnostic solide, avec des indicateurs de suivi de l'ensemble des milieux aquatiques insulaires et des pressions qui s'y exercent, et de conduire une action efficace bénéficiant des démarches d'expertise et de prospective. Enfin, l'adaptation au changement climatique est vitale, avec l'adoption du plan de bassin, puis la mise en œuvre de mesures opérationnelles adaptées au contexte local et à l'échelle de territoires pertinents, dans le cadre du 11<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau mais aussi d'un plan stratégique à construire au-delà du PEI pour les trente années à venir.